

13 juin 1872

QUESTIONS

M. TOURANGEAU demande, premièrement, de quelle façon les propriétés impériales au Québec telles que la Citadelle, les casernes, les fortifications, les magasins, etc., avaient été transférées à la Puissance du Canada; si c'est un transfert en fiducie avec le pouvoir d'en prendre possession à tout moment ou s'il s'agit d'un don absolu. Il demande, deuxièmement, si le Quai de la Reine à Québec appartient ou non à la Puissances et s'il est ou non sous le contrôle de notre Gouvernement.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER répond à la première question que les propriétés ont été données au Gouvernement canadien pour fins de défense. Quant à la deuxième, le Quai de la Reine n'a pas encore été cédé.

M. SCHULTZ intervient à propos de son avis de motion demandant une Adresse sur la répartition des métis à Manitoba. Après avoir déclaré qu'à son avis les réserves devaient être réparties de la façon qui convient le mieux aux métis eux-mêmes, il dit qu'il est prêt à retirer sa motion.

M. SCHULTZ reprend, à propos de son avis de motion demandant une Adresse sur le recensement des habitants de Manitoba, pour dire qu'il avait soulevé cette question parce que, l'an dernier, le ministre de l'Agriculture d'alors lui avait promis que le recensement qui allait bientôt avoir lieu comprendrait le Manitoba, et il est déçu de constater que le ministre n'a pas tenu sa promesse. Il est très important de recenser la population. Il retire sa motion.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD répond que le Gouvernement n'est pas au courant de cette promesse.

L'hon. M. MACKENZIE se souvient très bien de cette promesse et regrette que la motion aie été retirée.

M. SCHULTZ propose que soit présentée une Adresse au Gouverneur-Général pour demander de porter la force militaire à Manitoba à 300 hommes d'infanterie et à cent carabiniers à cheval. Il soutient que ce nombre est absolument nécessaire pour maintenir la dignité de la Couronne et il espère que l'adjudant-général visitera la province pour se rendre compte par lui-même.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER dit qu'il a déjà annoncé que le gouvernement avait l'intention d'envoyer une force de 300 hommes. Quand à la force policière, elle a été recommandée par le Lieutenant-Gouverneur, ainsi que par les députés de Lisgar (M. Schultz) et de Selkirk (M. Smith), et le gouvernement étudiera la question.

M. SCHULTZ déclare que c'est là l'assurance qu'il désirait obtenir et il retire sa motion.

* * *

TERRES PUBLIQUES

Sur la troisième lecture du bill concernant les Terres Publiques de la Puissance,

L'hon. M. MORRIS propose que le bill soit renvoyé à un Comité pour y être amendé.

Les amendements sont adoptés en Comité et le bill est lu la troisième fois et passé.

Comme il est cinq heures quarante-cinq, la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures demain et il est convenu, sur la demande de **l'hon. M. MACKENZIE**, qu'on n'entreprendra alors aucune affaire sauf les mesures arrivant du Sénat.